



AQSBI!

Association de Quartier - Serrières bouge!

Le Comité de l'AQSBI!

Présidence	Evan Rohr, Chemin-Vieux 14, tél. 032 - 751 71 57, info@aqsb.ch
Trésorier	Bernard Simond
Secrétariat	Eliane Mollia
	Nadia Basse
	Olivier Forel
	Christian Mérillat
	Françoise Yoder

Contacts :

- **Secrétariat** : Chemin de la Justice 18, tél. 032 - 731 72 31, info@aqsb.ch
- **Animation** : Chemin de la Justice 18, tél. 032 - 731 72 31, animation@aqsb.ch
- **Urbanisme** : Chemin-Vieux 14, tél. 032 - 751 71 57, urbanisme@aqsb.ch

Pour mémoire, voici les règles pour le Comité selon les statuts :

<i>Comité</i>	Le comité se compose de quatre à dix membres, soit au minimum un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier.
Composition	
Election	Le comité est choisi parmi les membres de l'AQSBI. Il est élu par l'assemblée générale pour deux ans. Il est rééligible.
Attributions	<p>Le président de l'AQSBI préside de droit le comité. Le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Les membres du comité se répartissent les tâches qui lui incombent.</p> <p>Le comité représente l'AQSBI à l'égard des tiers, il gère les affaires de l'AQSBI. À ce titre, il prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des buts de l'AQSBI en veillant à une gestion économique des moyens disponibles. Il présente à l'assemblée le rapport annuel de gestion et les comptes.</p> <p>Il traite toutes les affaires courantes qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.</p> <p>Il a la compétence de régler les affaires urgentes concernant l'AQSBI.</p> <p>La responsabilité de l'AQSBI est engagée par la signature collective à deux, du président ou du vice-président avec celle d'un autre membre du comité.</p>